

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

Loterie PROCURE — Coldplay à Londres 2025

Tous les profits de cette activité sont versés à l'organisme PROCURE (PROCURE ALLIANCE).

Licence RACJ : # L-01604

BILLETS DE TIRAGE

PROCURE émet un maximum de 10 000 billets de tirage, numérotés de 001 à 10 000, permettant de participer au tirage d'un voyage pour deux personnes à Londres en Angleterre du 20 au 24 août 2025 (valeur de 11 700 \$).

Les billets de tirage, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 20 mars au 4 juin 2025 à 12 h (HNE) inclusivement via un formulaire d'achat en ligne sur le site Web de l'organisme PROCURE (www.procure.ca/evenement/loterie-londres-coldplay) et sur sa boutique en ligne Shopify (boutique.procure.ca).

Un nombre illimité de billets peuvent être achetés par une même personne, jusqu'à concurrence du nombre total de billets disponibles pour le tirage.

La participation au tirage est réservée à toute personne physique résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Les employés de l'organisme PROCURE, les membres de son conseil d'administration, les employés de l'entreprise Voyage en Direct et des autres partenaires affiliés au tirage, ainsi que les personnes résidant à la même adresse ne sont pas admissibles au tirage.

Aucun achat de billet ne peut être annulé ni remboursé et ne donne droit à aucun reçu officiel de don pour fins d'impôt.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement du billet de tirage au coût de 100 \$ devra être réglé en intégralité par carte de crédit via la boutique en ligne Shopify de l'organisme PROCURE (boutique.procure.ca).

DESCRIPTION DES PRIX

Voyage pour deux personnes à Londres en Angleterre

Dates du voyage : Du 20 au 24 août 2025

Valeur totale de 11 700 CAD

- Deux (2) billets d'avion aller-retour Montréal-Londres en classe économique avec Air Canada; départ de l'Aéroport International Montréal-Trudeau (YUL) le mardi 19 août et retour le dimanche 24 août (valeur de 3 000 \$)
- Quatre (4) nuitées en chambre lit king size à l'hôtel cinq étoiles *Sun Street Hotel London* (5–15 Sun Street, Hackney, Londres EC2A 2EP, Royaume-Uni) avec petit-déjeuner inclus, du 20 au 24 août 2025 (valeur de 3 000 \$)
- Deux (2) billets pour le concert *Music of the Spheres World Tour* de Coldplay au Wembley Stadium en section 119 le vendredi 22 août 2025 à 17 h (valeur de 3 000 \$)
- Un (1) repas gastronomique « Menu prestige » pour deux personnes au restaurant trois étoiles Michelin Gordon Ramsay (68 Royal Hospital Road, Chelsea, Londres SW3 4HP, Royaume-Uni), taxes et frais de service inclus (valeur de 1 000 \$)
- Deux (2) laissez-passer touristiques *The London Pass Plus* pour adultes valides pour une durée de 3 jours consécutifs (valeur de 700 \$)
- Une (1) allocation financière d'une valeur de 1 000 \$

TIRAGE DU PRIX

Le tirage aura lieu le dimanche 8 juin 2025 à 12 h (HNE) au Parc du Mont-Royal (1260 Chem. Remembrance, Montréal, QC H3G 1A4) devant un minimum de trois témoins.

Toute participation implique la diffusion du nom de la personne gagnante. Le gagnant ou la gagnante sera contacté(e) par téléphone ou par courriel par l'organisme PROCURE dans les 2 jours ouvrables suivant le tirage.

La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués par l'entremise du représentant de l'organisme PROCURE.

CONDITIONS DU PRIX

1. Le Prix est non monnayable et les dates des activités sont fixes. Le gagnant ou la gagnante peut transférer le Prix à un individu de son choix âgé de 18 ans et plus.
2. Tous les frais supplémentaires non compris dans le cadre des activités détaillées dans la description du Prix devront être entièrement assumés par le gagnant ou la gagnante.
3. Le gagnant ou la gagnante doit prendre possession du Prix au bureau de PROCURE (PROCURE, 1320, boul. Graham, Mont-Royal, Québec, H3P 3C8) au plus tard le 15 juin 2025 à 12 h (HNE).
4. Pour prendre possession du Prix, le gagnant ou la gagnante devra répondre à la condition suivante : en acceptant son Prix, le gagnant ou la gagnante permet à l'organisme

PROCURE et à ses partenaires d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'il ou elle aura faite en lien avec ce tirage, et ce, sans exiger de rémunération additionnelle.

5. Le gagnant ou la gagnante et son accompagnateur ou accompagnatrice doivent voyager ensemble à l'aller et au retour. Ils doivent pouvoir entrer et sortir du Canada en toute légalité et doivent avoir le droit légal d'entrer et de quitter la destination pour laquelle le Prix est émis.
6. Ces derniers sont entièrement responsables de se procurer, à leurs frais, tous les documents de voyage requis par les autorités concernées. Ceci inclut, mais n'est pas limité aux visas, passeports, vaccins et certificats. Ces documents doivent être obtenus avant le départ.
7. Le gagnant ou la gagnante et son accompagnateur ou accompagnatrice sont entièrement responsables du transport entre leur résidence et l'aéroport, au départ et à l'arrivée. En cas de retard ou d'absence, la réservation sera annulée et le Prix perdu.
8. Les droits de douane, les droits d'entrée, les cartes touristiques, les suppléments, la sélection de sièges, les frais de service, les frais d'assurances, les documents de voyage et les dépenses de nature personnelle ne sont pas inclus dans ce Prix.
9. Pour une protection additionnelle, PROCURE et Voyages en direct recommande fortement l'achat d'assurances voyage au moment de la réservation. Veuillez communiquer avec Voyages en direct pour plus d'informations à cet effet.